

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

RÉPARER LES PRÉJUDICES CAUSÉS PAR LA TRANSPLANTATION DE MINEURS DE LA RÉUNION EN FRANCE HEXAGONALE DE 1962 À 1984 - (N° 1233)

Adopté

N° AS28

AMENDEMENT

présenté par
Mme Lebon, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« des « enfants dits de la Creuse » établie par la commission de recherche et d'information »

les mots :

« établie par la commission temporaire d'information et de recherche historique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.